

AUDIENCE du SNUDI-FO auprès de M. l'Inspecteur d'académie le 12 décembre 2007

La délégation a été reçue par M. Trève , IA DSDEN, M. Yaïche IA Adjoint et M. Ricard , secrétaire général .Elle a exposé les revendications et dossiers des personnels : pour le SNUDI-FO, la défense des intérêts des personnels, c'est la défense de la « feuille de paye ». Nous avons rappelé que pour nous gagner plus, ce n'est pas travailler plus mais c'est augmenter nos salaires.

Heures supplémentaires (décret du 4 octobre 07)

L'IA explique que les seules heures supplémentaires pour les enseignants du primaire sont les études surveillées. Des PE pourront effectuer des heures d'accompagnement éducatif dans les collèges, non pas au tarif des HSE (35 €) mais à celui des études surveillées (15 €).

Indemnités de stage (décret du 3 juillet 2006)

Le nouveau texte supprime les zones multicommunales INSEE qui excluaient la majorité des stagiaires du droit aux indemnités de stage. Maintenant il faut être en dehors de sa résidence administrative et de résidence personnelle.

L'IA confirme que les nouvelles règles sont appliquées depuis septembre.

Remarque : Un collègue à 1/2 temps qui participe à un stage à plein temps est payé alors à plein temps.

Cumul d'activité (décret du 2 mai 2007)

La loi modifie et assouplit les règles de cumul d'activités qui était jusqu'alors interdit.

Les demandes sont soumises à l'appréciation de l'IA. Le SNUDI-FO a demandé que l'IA les examine avec bienveillance et les accorde.

Indemnités ISSR (circulaire du 5 novembre)

Le SNUDI-FO rappelle que c'est une indemnité de sujétion et non seulement de déplacement et souligne que la modification des règles se fait en cours d'année, après le mouvement. Le syndicat demande à l'IA de surseoir à cette décision, qu'au moins elle ne se prenne pas avec effet rétroactif.

L'IA explique que c'est une décision du recteur. Le SNUDI-FO a demandé une audience au recteur.

Temps partiel

Le syndicat pose le problème du temps partiel à 80 %.

L'IA répond que l'administration ne peut organiser un temps de travail de 80 %, que l'organisation des temps partiels actuels à 70,80 % pose d'énormes problèmes d'organisation et coûte déjà très cher budgétairement.

Le SNUDI-FO a défendu aussi les droits des personnels, s'appuyant sur notre statut.

Médecine de prévention

Le SNUDI-FO réitère sa demande : respect du droit à une visite de prévention pour chaque fonctionnaire.

L'IA répond que malgré le recrutement d'un médecin supplémentaire, on est loin du compte pour organiser une visite pour chaque enseignant.

ASH

Le SNUDI-FO rappelle notre opposition à la loi Monchamp parce que, loin d'apporter une réponse au handicap ou à la grande difficulté scolaire, elle génère des situations très difficiles pour les collègues et les élèves dans les écoles.

Le syndicat pose les revendications des personnels (référents) de la MDPH .

Formation Continue / Bases Elèves

Force Ouvrière rappelle que la formation est un droit fondé sur le volontariat. « Public désigné » signifie public ciblé et non contraint.

L'IA répond qu'il y avait les textes mais aussi les attentes institutionnelles. Ainsi l'IA (ou l'IEN) peut estimer un stage nécessaire comme pour base élève ou les langues vivantes.

Depuis l'entrevue, est parue la circulaire du 17 décembre qui rend obligatoire les stages « base-élèves » pour les directeurs. Contraindre n'est plus former mais conformer !

PPMS : obligation des directeurs

Nous rappelons nos interventions dans les différentes commissions (Comité Hygiène et Sécurité Départemental, Comité Départemental de l'Education Nationale) : le directeur n'est pas compétent et ne peut être responsable de l'élaboration du PPMS.

L'IA reconnaît que le PPMS doit s'intégrer dans le PCS (Plan communal de Sécurité).

Notation

Le SNUDI-FO exprime, de nouveau, la revendication de toute la profession : abandon de la nouvelle grille de notation ! Celle-ci aboutit à bloquer des notes, pénaliser des collègues pour les promotions, en particulier les collègues en fin de carrière qui n'auront pas 20 et ne pourront accéder à la hors classe.

L'IA répond qu'il était hors de question d'y revenir, modifier la grille était une demande de certains syndicats, le dossier a été accepté après leurs propositions.

Le syndicat a ensuite présenté des dossiers individuels de collègues.